

LE MAGAZINE DE VOTRE COMMUNE

Saint-Péray

le Mag

HIVER
2021-2022

N° 62



6 CITOYENNETÉ

ÉLECTION
DU PREMIER CONSEIL
MUNICIPAL DES JEUNES
DE SAINT-PÉRAY



7 ENVIRONNEMENT

DOSSIER
GESTION
DES RIVIÈRES



Saint-Péray, territoire de

RhôneCrussol
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sommaire

RETOUR EN IMAGES	4	14	FINANCES	22	CULTURE
CITOYENNETÉ	6	16	SPORT	24	SOLIDARITÉ
DOSSIER ENVIRONNEMENT	7	18	AMÉNAGEMENT - VOIRIES - BÂTIMENTS	25	RESSOURCES HUMAINES
URBANISME	11	20	ÉCONOMIE	26	TRIBUNES
ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE	12	21	INTERCOMMUNALITÉ	27	ÉTAT CIVIL



VOTRE RENDEZ-VOUS NUMÉRIQUE MENSUEL
Recevez cette lettre municipale, inscrivez-vous sur :

www.st-peray.com

Infos pratiques

PERMANENCE DES ÉLUS
TOUS LES SAMEDIS MATIN
DE 9 H À 12 H

ACCUEIL ADMINISTRATION
GÉNÉRALE
04 75 81 77 77

SERVICES TECHNIQUES
URBANISME
04 75 81 77 70

ESPACE ENTREPRISE - EMPLOI
04 75 81 77 86

ESPACE MIALAN - JEUNESSE - SPORT
- ANIMATION AFFAIRES SCOLAIRES
04 81 16 08 07

CRÈCHE LES LOUPIOTS
04 75 40 64 20

CEP DU PRIEURÉ
04 75 74 77 00

RÉSIDENCE MALGAZON
04 75 40 41 03

MÉDIATHÈQUE
04 75 40 41 42

POLICE MUNICIPALE
04 75 25 85 04

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RHÔNE CRUSSOL
04 75 41 99 19

HÔTEL DE VILLE 8 H | 12 H ET 13 H 30 | 17 H 30 + TOUS LES MARDIS JUSQU'À 18 H 30

✉ secretariatgeneral@st-peray.com 🌐 www.st-peray.com ☎ 04 75 81 77 77

📍 MAIRIE DE SAINT-PÉRAY - 07

Disparition de Joachim Ruppert, Maire de Gross-Umstadt

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Joachim Ruppert, Maire de Gross-Umstadt, ville allemande jumelle de Saint-Péray. Joachim était réellement apprécié des Saint-Pérollais qui le côtoyaient depuis son élection en juillet 2005. Le Maire, Jacques Dubay, l'ensemble de l'équipe municipale et les membres du Comité de Jumelage s'associent à la douleur de Jutta, son épouse, de ses enfants et petits-enfants ainsi qu'à la tristesse de l'ensemble de la population de Gross-Umstadt. Nous avons au fil des années tissé des relations amicales et de confiance avec Joachim et Jutta qui parlaient tous deux remarquablement notre langue. Ils se déplaçaient souvent pour honorer de leur présence nos manifestations et en particulier celle de la Fête des Vins et du Jumelage, traversant parfois même à vélo, cette France qu'ils aimaient tant.



Édito



Nous nous réjouissons de communiquer avec vous par l'intermédiaire de ce nouvel exemplaire du « Mag » et nous espérons que sa lecture vous intéressera et vous apportera les informations utiles concernant la vie de notre commune.

Nous avons pris la décision, avec l'ensemble des communes de la communauté de communes Rhône-Crussol, de ne pas maintenir les cérémonies de vœux en regrettant bien sûr de nous priver de ces moments conviviaux.

Alors que l'année 2021 s'achève, je tiens à remercier tous ceux qui œuvrent pour la vie de notre commune au quotidien : bénévoles des nombreuses associations, salariés et dirigeants des entreprises, personnels des écoles et collège, soignants et notamment ceux de notre EHPAD, collaborateurs des services de la mairie mais aussi élus. Que tous soient ici remerciés pour leur implication et leur dynamisme. C'est grâce à la conjugaison de toutes ces énergies que Saint-Péray est riche d'une belle vitalité associative, d'un tissu économique, agricole et commercial dense, que nos anciens trouvent chaleur et sécurité et nos jeunes de bonnes conditions d'apprentissage...

2022 va voir de beaux projets se concrétiser ! Les travaux de la maison des vins et du tourisme (ex-maison Badet) s'achèvent ; ce nouveau lieu attractif va ouvrir ses portes au printemps. Ce sera une vitrine de notre territoire et de nos vins mais aussi un lieu convivial qui accueillera touristes et habitants pour une dégustation ou des achats.

La commune est devenue propriétaire de Beauregard en 2021 et va mettre à profit 2022 pour affiner ses projets sur ce site emblématique. Vous serez bien évidemment associés à l'évolution de ce dossier important et riche de possibilités pour Saint-Péray.

Les jeunes et les écoles restent une priorité ; nous poursuivrons les investissements pour que l'accueil soit le plus agréable possible et facilite la vie dans nos établissements.

Les projets sportifs ne manquent pas. Nous sommes conscients que les attentes sont nombreuses, mais nous devons être attentifs à la bonne gestion du budget. Ces gros investissements ne sont possibles que grâce à nos partenaires financiers que sont l'État, la Région et le Département. Qu'ils soient ici remerciés car ils répondent toujours présent.

L'équipe municipale reste mobilisée et déterminée à poursuivre son travail au service d'une commune dynamique, accueillante et où il fait bon vivre.

Bonne lecture à tous.

*Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous
de très belles fêtes, et une très bonne année 2022.*

Jacques DUBAY
Maire de Saint-Péray

Retour en images



Activités du Centre de loisirs



Saint-Péray, à travers son Centre de loisirs « Sac Ados », multiplie les sorties estivales pour des jeunes participants enchantés.

Bourse aux jouets au Cep du Prieuré



Belle réussite de la traditionnelle bourse aux jouets grâce aux bénévoles de l'Association familiale. Merci à tous d'avoir rendu possible ce rendez-vous solidaire et si utile à de nombreuses familles.

Les Saint-Pérollais reçoivent des composteurs



La CCRC a équipé la commune de composteurs pour le plus grand plaisir des amoureux de la nature et de sa préservation.

Accueil des Spahis à Saint-Péray



Les réservistes du 7^e Escadron du 1^{er} régiment de Spahis et le Capitaine Leduc ont répondu à l'invitation de leur ville marraine : Saint-Péray. Cette rencontre fut marquée par un moment de recueillement au monument au mort puis de convivialité avec un verre de l'amitié en mairie.

Parties de polo disputées à Saint-Péray



Le traditionnel tournoi de polo au stade de la Maladière a rassemblé un nombreux public.

Invitation du Syndicat Mixte Eyrieux Clair



Plusieurs membres de l'équipe municipale ont participé mi-novembre à une sortie organisée par le Syndicat visant à les sensibiliser aux bienfaits d'une gestion réfléchie des berges des rivières en général et du Mialan en particulier.

La Fête des Vins et du Jumelage



Quel plaisir de se retrouver à nouveau pour cet événement incontournable et haut en couleur !



Forum des associations 2021



Samedi 11 septembre 2021, 46 associations étaient présentes au Cep du Prieuré afin de mettre en avant leurs activités. Un large public a répondu présent.

Les deux-roues mis à l'honneur



Cette nouvelle édition de « Saint-Péray en mode vélo », placée sous le signe de la jeunesse, l'innovation et la bonne humeur, a permis de nombreux échanges très fructueux.

20^e édition de la ronde de Crussol



Plus de 700 coureurs ont rendu cette édition inoubliable. Originalité du cru 2021, tous les départs ont été donnés du théâtre de verdure de Crussol.

Cérémonie du 11 novembre



Jeunes et moins jeunes ont tenu à commémorer le 11 novembre afin d'honorer les héros qui ont donné leur vie pour la France.

Concert caritatif au Cep du Prieuré



Une nombreuse affluence au très beau concert caritatif organisé par l'Harmonie de Saint-Péray au profit du Relais Alimentaire, dans le cadre des cérémonies du 11 novembre.

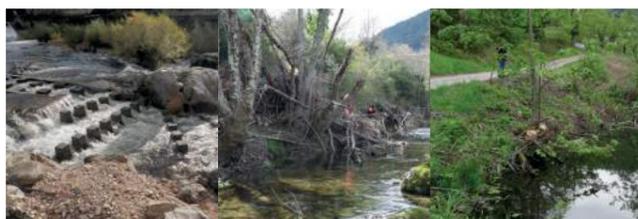
ZOOM SUR LES MISSIONS RIVIÈRES

Améliorer la qualité de l'eau



Station d'épuration Bio-indicateur Jardinage sans pesticide

Améliorer les fonctionnalités de la rivière



Passer à poissons Entretien Zone humide

Partager la ressource en eau



Assec Débits Travaux

Mieux connaître la rivière, son fonctionnement...



Visite Sentier Animation

LA RIPISYLVE... QU'EST-CE QUE C'EST ? À QUOI SERT-ELLE ?

La ripisylve est la végétation présente naturellement sur les berges. Elle se répartit de part et d'autre des rivières et varie en fonction du climat, du sol... Cette végétation constitue un espace d'échanges, appelé écotone, entre les milieux terrestres et aquatiques. Elle est composée d'arbres, arbustes et herbacées.

À quoi sert-elle ?

Si les espèces végétales sont adaptées et les berges non artificialisées, de nombreux services sont rendus « gratuitement » par la ripisylve :

- **Qualitatif** : auto-épuration de l'eau, ombrage pour éviter le réchauffement et l'eutrophisation¹;
- **Hydraulique** : stabilisation des berges par les racines des espèces adaptées, ralentissement du courant, piégeage du bois flottant...
- **Écologique** : habitat et nourriture pour la faune, source de biodiversité végétale, corridor permettant le déplacement des espèces animales...
- **Récréatif** : pêche, promenade...

¹ Prolifération de certains végétaux due à un excès de substances nutritives et d'ensoleillement

Comment l'entretenir ?

Pour être durable, l'entretien doit se rapprocher du fonctionnement naturel de la végétation : il ne doit pas être systématique et se faire avec mesure.

Comment intervenir ?

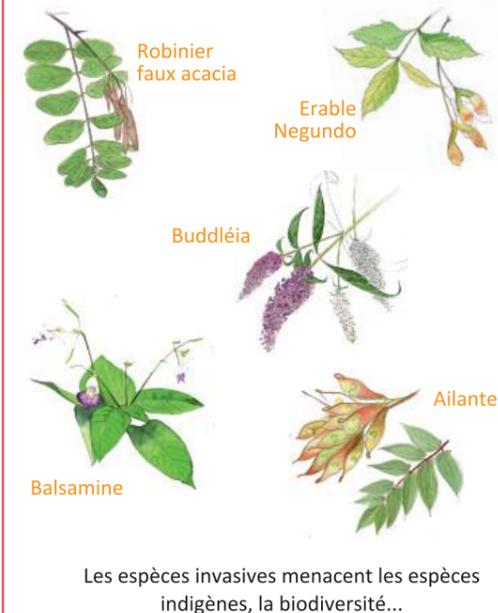
- Conserver la diversité des classes d'âges (du jeune plant à l'arbre mort) et des essences (arbres, arbustes, herbacées, buissons).
- Couper les arbres poussant au milieu du lit dans les zones étroites.
- N'abattre les arbres penchés ou sous-cavés que s'ils menacent un ouvrage, une zone sensible ou la stabilité des berges.
- Enlever seulement les embâcles obstruant l'écoulement.
- Planter ou bouturer les berges dépourvues de végétation et sensibles à l'érosion avec des espèces adaptées...

À proscrire !

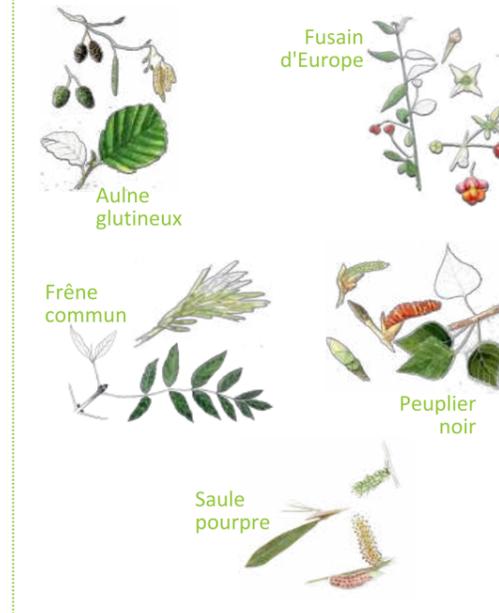
- Coupes à blanc ou trop drastiques.
- Ne garder que les gros arbres ou que les petits.
- Ne conserver qu'une rangée d'arbres en pied de berges.
- Utiliser des produits chimiques (pesticides...).
- Planter ou sélectionner des espèces invasives.
- Enlever systématiquement tout le bois mort.
- Remblayer la berge en espérant la consolider.
- Curer le lit, prélever des matériaux, etc.



Quelques espèces envahissantes



Quelques espèces de la ripisylve



LA RIPISYLVE... QUI DOIT L'ENTREtenir ?

Lorsqu'une rivière traverse ou borde un terrain, elle est soit :

- domaniale et sous la responsabilité de l'État : cela concerne 3 % des cours d'eau de France ;
- non domaniale et relève alors du propriétaire riverain des berges.

Le rôle du propriétaire

Chaque propriétaire est responsable de ses berges et de la moitié du lit. Ce titre de propriété ne s'applique ni à l'eau, ni à la faune sauvage s'y trouvant, notamment les poissons.

Cette responsabilité implique **des droits d'usage...**

- **Le droit de propriété** : le propriétaire peut clôturer ses parcelles en limite de lit majeur. Si un bail de pêche est signé, le propriétaire doit laisser l'accès aux pêcheurs et pour l'entretien du cours d'eau.
- **Le droit de pêche** : (article L 435-4 du Code de l'environnement) est détenu jusqu'au milieu du cours d'eau. Les propriétaires doivent néanmoins détenir un permis de pêche pour pratiquer l'activité.
- **Le droit d'usage de l'eau** : est limité aux besoins domestiques du propriétaire (arrosage, abreuvement des animaux...), sans excéder 1000 m³/an, en préservant un débit minimum pour l'équilibre de la rivière et respectant les arrêtés sécheresse.

mais également des devoirs :

- **l'entretien du cours d'eau** (article L 215-14 du Code de l'environnement) : le propriétaire est tenu d'entretenir régulièrement le cours d'eau. Cet entretien consiste à éliminer les déchets flottants ou non, élaguer ou recéper la ripisylve, enlever les embâcles ;
- **le respect de l'équilibre du cours d'eau** : l'entretien a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux, de contribuer à son bon état écologique et de préserver la faune et la flore ;
- **l'accès aux berges** : aux agents assermentés et en charge de la gestion des ouvrages, des travaux et aux membres des associations de pêche détenant les baux de pêche.

Le rôle des collectivités

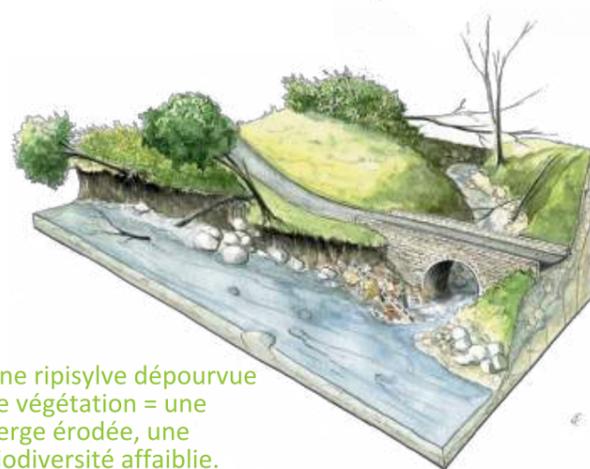
Les collectivités territoriales, leurs groupements ou les syndicats mixtes, peuvent mener des opérations d'entretien à l'échelle du bassin-versant, dans le cadre de **l'intérêt général**.

Les interventions réalisées par les collectivités, telles que le Syndicat Mixte Eyrieux Clair :

- font suite à un état des lieux du cours d'eau réalisé par un technicien de rivière ;
- font l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général ;
- sont ponctuelles et concernent **uniquement les zones à enjeux**.



Une ripisylve avec des espèces adaptées = une berge maintenue, des rôles assurés (nourriture, refuge, ombrage, stabilisation...).



Une ripisylve dépourvue de végétation = une berge érodée, une biodiversité affaiblie.



L'intervention d'une collectivité ne se substitue pas au devoir d'entretien régulier des propriétaires riverains.

Urbanisme

1^{er} JANVIER 2022 : DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'URBANISME



La loi du 23 novembre 2018, dite «loi Elan», dispose qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...). Les communes de plus de 3 500 habitants devront également assurer leur instruction sous forme dématérialisée.

Les services de la ville de Saint-Péray et de la CCRC sont prêts ! À partir du 1^{er} janvier 2022, vous pourrez donc déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme sur le portail «AD'AU», accessible sur www.service-public.fr et qui permet de constituer sa demande d'autorisation d'urbanisme en ligne.

Ce service a pour objet de vous orienter dans la constitution de votre dossier de demande d'autorisation d'urbanisme en suivant 5 étapes :

- Vous décrivez votre projet.
- Le service sélectionne les informations que vous devez renseigner.
- Le service vous indique la liste des pièces que vous devez joindre à votre dossier, avec les caractéristiques attendues pour chacune des pièces.
- Vous pouvez visualiser et télécharger le formulaire en ligne finalisé.
- Vous pouvez télétransmettre le dossier.

Les informations seront enregistrées automatiquement au fur et à mesure de votre démarche sur votre compte Service-Public.

Vous pourrez vous interrompre à tout moment et reprendre la démarche plus tard. Les documents seront reçus et traités par voie dématérialisée par les services instructeurs.



Vous pourrez cependant toujours déposer votre demande sous version papier en mairie comme d'habitude, mais nous vous invitons à utiliser la dématérialisation, car ses bénéfices sont multiples pour les pétitionnaires :

- Un gain de temps et la possibilité de déposer son dossier en ligne, à tout moment et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée.
- Une démarche plus économique et plus écologique, et des économies sur la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou l'affranchissement de courriers recommandés.
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier, à chaque étape de l'instruction.



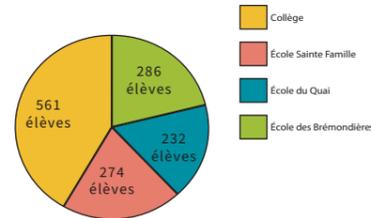
i Pour contacter le Syndicat Eyrieux Clair :
1, rue de la Pize, 07160 Le Cheylard
Tél. 04 75 29 44 18
ou rendez-vous sur le site internet : eyrieux-clair.fr

i Les services de la Commune (Services Techniques et Urbanisme - Tél. : 04 75 81 77 70) ou de la CCRC (Service ADS - Tél. : 04 75 41 99 18) restent à votre disposition pour vous accompagner dans ces nouvelles démarches.

Éducation - Enfance Jeunesse

RENTREE 2021 : 1350 ÉLÈVES À SAINT-PÉRAY

Le jeudi 2 septembre, tous les élèves Saint-Pérollais ont effectué leur rentrée. Ils étaient 1350 au total. Suite aux ajustements de septembre, nous avons eu le plaisir d'apprendre, l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire des Brémondrières. **Nous souhaitons une très belle année scolaire aux élèves, familles, équipes pédagogiques, agents qui participent activement à la vie et au dynamisme des établissements !**



DES CANTINES DE PLUS EN PLUS DURABLES

Pour 2021-2022, le projet cantine durable se poursuit. En effet dès cette rentrée la vaisselle plastique a laissé place à une vaisselle biosourcée de fabrication française, plus durable, colorée et ergonomique.

Saint-Péray prend ainsi une longueur d'avance sur la loi Egalim qui prévoit la disparition des contenants plastiques dans les cantines au 1^{er} janvier 2025.



VIGNES PÉDAGOGIQUES



LES PREMIERS RAISINS DU COTEAU GAILLARD RÉCOLTÉS...

En avant-première, les élèves Saint-Pérollais sont partis à la découverte de la vendange de la toute première production du raisin issu de la vigne pédagogique du coteau Gaillard, en présence des viticulteurs engagés dans la transmission de leur savoir-faire vigneron.

Ce coteau réhabilité en 2019 à l'initiative de la commune, permet de faire revivre un patrimoine viticole historique, par la plantation et l'exploitation de la vigne à vocation pédagogique et culturelle.



Cette plantation située place Santo Tirso, est le fruit d'un partenariat entre la Mairie et des viticulteurs locaux engagés dans l'entretien de la vigne selon des pratiques raisonnées et respectueuses de l'environnement.

Cette expérience particulièrement captivante pour les élèves est coordonnée par la mairie. Elle s'inscrit dans une démarche pédagogique liant les établissements scolaires aux viticulteurs : Thomas Dessagne : « Domaine du Géant » et Stéphane Robert : « Domaine du Tunnel » que nous tenons à remercier pour leur mobilisation et leur engagement.

PROJETS : RÉNOVATION DE LA COUR DE RÉCRÉATION ET TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

Le chantier phare de l'été a été la réfection de la cour de l'école élémentaire du Quai : mise en place de béton poreux et de cuves enterrées pour récupérer les eaux de pluie de la parcelle (arrosage de la cour et des espaces verts de la ville) et de cheminements en stabilisé. La deuxième phase du chantier est intervenue aux vacances d'automne avec les plantations et l'irrigation réalisées par les agents du service « Espaces verts » de la ville : création d'un espace boisé, d'un potager aromatique prochainement géré par les élèves, et plantations d'arbres de belle taille devant les classes. Une pergola végétalisée avec des plantes grimpantes a également été installée le long du bâtiment. Coût : 195 000 € HT subventionné à plus de 60 % par l'Agence de l'Eau dans le cadre d'un appel à projet « Rebond eau biodiversité climat 2020-2021, coin de verdure et pluie ».

La cantine de l'école du Quai a également été rénovée : plafonds, peinture, cuisine tout inox, faïence, un espace bureau pour la responsable. D'autres travaux de maintenance ont été réalisés par les services techniques : réalisation de placards, vitrification de parquets, peinture, travaux électriques, de plomberie... **Des projets structurants, durables et des travaux de maintenance permanents dans nos écoles afin d'assurer des bonnes conditions d'apprentissage et de travail !**



LES LOUPIOTS EN DEUX MOTS

Le multi-accueil les « Loupiots » accueille, depuis septembre 2021, 53 enfants. Les places libérées en septembre dernier par les enfants scolarisés ont permis l'arrivée de 27 nouveaux.

En mars 2021 l'équipe des « Loupiots » accueillait dans ses effectifs une nouvelle infirmière puéricultrice en la personne d'Anaïs Prat-Mane et depuis septembre 2021 c'est Christel Charrier, titulaire d'un CAP Petite Enfance qui est venue renforcer l'équipe. Tout en respectant les mesures barrières et les protocoles mis en place depuis la crise sanitaire, le multi-accueil tente de se réappropriier certains moments d'éveil qui ponctuaient les journées des enfants. L'objectif est de pérenniser des activités comme la sortie à la boulangerie, la motricité au CEP du Prieuré, le temps de lecture à la Médiathèque ou dans nos locaux avec les bénévoles de l'association « Pour lire ». Les « Loupiots » mettent aussi en place de nouveaux projets comme la réalisation d'une gazette mensuelle qui reprendra avec des articles et des photos les moments forts de la vie au sein de notre structure et l'introduction à la langue des signes dans le quotidien des enfants et de l'équipe. Une réflexion autour du projet éducatif de la structure et de son aménagement devrait permettre en 2022 de redéfinir de nouveaux espaces de vie et de jeux. Le multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30.



i Pour toutes inscriptions ou informations, vous pouvez nous contacter par téléphone au 04 75 40 64 20 ou par mail lesloupiots.creche@st-peray.com

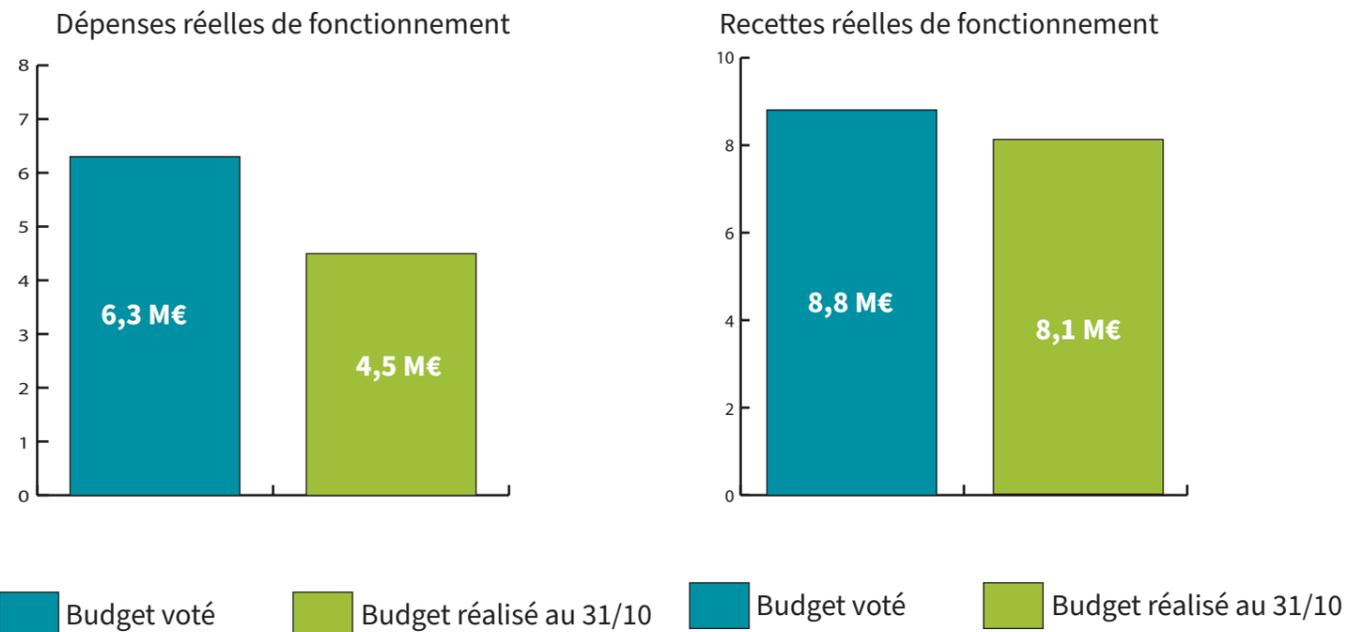


POINT BUDGET 2021

Après une année 2020 qui ne peut être une « année référence » en raison de la crise sanitaire, l'année 2021 retrouve des chiffres comparables à une année normale, nous vous présentons ici la situation budgétaire au 31/10/2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont bien maîtrisées puisque le pourcentage de réalisation au 31/10/2021 est de 71%. Les recettes de fonctionnement sont bien engagées : 91 % de recettes ont déjà été comptabilisées.



Zoom sur les principaux investissements au 31/10/2021



ACQUISITION DU CHÂTEAU DE BEAUGARD

950 000 €



VOIRIE ET RÉSEAUX

130 000 €



DIVERS MATÉRIELS ET OUTILLAGES

150 000 €



BÂTIMENTS PUBLICS

55 000 €



ÉCOLES ET CRÈCHE

350 000 €



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

470 000 €

Mis à part l'acquisition de Beaugard financée par un emprunt, ces investissements sont réalisés par l'excédent du budget de fonctionnement et les subventions.

DES NOUVEAUTÉS EN MATIÈRE D'IMPÔTS LOCAUX

Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements anciens ayant fait l'objet de travaux d'économie d'énergie :

Afin d'encourager la rénovation énergétique des logements, la commune a délibéré en mars 2021 en faveur d'une exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les personnes faisant réaliser des dépenses destinées à économiser l'énergie.



Conditions :

- être propriétaire bailleur ou occupant ;
- les logements (locaux d'habitation individuels ou collectifs) doivent avoir été achevés avant le 1^{er} janvier 1989 ;
- réaliser des dépenses d'équipement ouvrant droit au crédit d'impôt pour la transition énergétique (art. 200 quater du CGI). Ces équipements, matériaux ou appareils doivent être fournis et installés par une entreprise et doivent donner lieu à l'établissement d'une facture ;
- le montant total de ces dépenses payées par le propriétaire doit être supérieur à :
 - 10 000 € au cours de l'année qui précède la 1^{re} année d'application de l'exonération,
 - ou 15 000 € au cours des 3 dernières années qui précèdent la 1^{re} année d'application de l'exonération.

Montant et durée de l'aide :

Exonération partielle de 50% de la part communale de la TFB à compter de l'année qui suit celle du paiement total des dépenses et pendant 3 ans.

Modalités d'application :

Le propriétaire doit adresser au service des impôts une déclaration sur papier libre, accompagnée des pièces justificatives avant le 1^{er} janvier de la 1^{re} année au titre de laquelle l'exonération est applicable.

Exonération partielle de taxe foncière sur les propriétés bâties sur les constructions nouvelles :

Lors du conseil municipal du 23 septembre 2021, la commune a pris la décision de voter une exonération partielle de 50% de la base imposable de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, et ce, pour tous les immeubles à usage d'habitations, et pour une durée de 2 ans.

Pour rappel, la commune avait en 1992 décidé de supprimer cette exonération sur les constructions nouvelles. Le Département avait, quant à lui, délibéré pour une exonération totale.

Avec la réforme des impôts locaux, la part départementale de la TFB revient désormais aux communes. Il convenait donc que la commune délibère pour fixer le nouveau pourcentage d'exonération.

Le vote de cette exonération partielle et temporaire de la part communale de TFB permettra d'aider l'installation de nouveaux propriétaires sur la commune.



Point sur l'endettement :

La commune continue à poursuivre son désendettement et à se sécuriser.

Ainsi en 2021, trois emprunts toxiques en francs suisses réalisés avant notre prise de fonction ont pu être renégociés auprès de Dexia pour un passage à taux fixe à 0% prenant le relais d'un taux variable plus aléatoire.

Chaque année le remboursement du capital des emprunts approche le million d'euros. L'encours de la dette est ainsi passé 15 869 090 € en 2015 à 10 785 298 € en 2020.

LES LIEUX DE PRATIQUES SPORTIVES

Nombreuses et réparties sur toute la Commune, ces installations offrent une grande variété d'activités physiques à l'ensemble des pratiquants.



1-Crussol
Course d'orientation, VTT, Trail

2-Stade de la Plaine
Football

3-CEP
Gymnastique, Pilate, Yoga, Danse

4-Maladière
Tennis

5-Stade de la Maladière - Brémondrières
Rugby touché, Sport boules, Pétanque

6-Gymnase
Basketball, Gymnastique, Judo, Boxe, Krav Maga, Badminton, Tir à l'arc, Wa Jutsu

7-Mialan
VTT (Bike parc), Marche, Marche nordique, Footing

8-City
Basketball, Football

9- Brémondrières -Stade bouliste
Pétanque et Longue

10-Mialan
Muscultation, Agrès

11-Passerelle des Gendarmes
Skate Park

12- Parc Marcale
Basketball, Football, Pétanque

13-Piscine Intercommunale
Natation



DES SPORTIFS PERFORMANTS

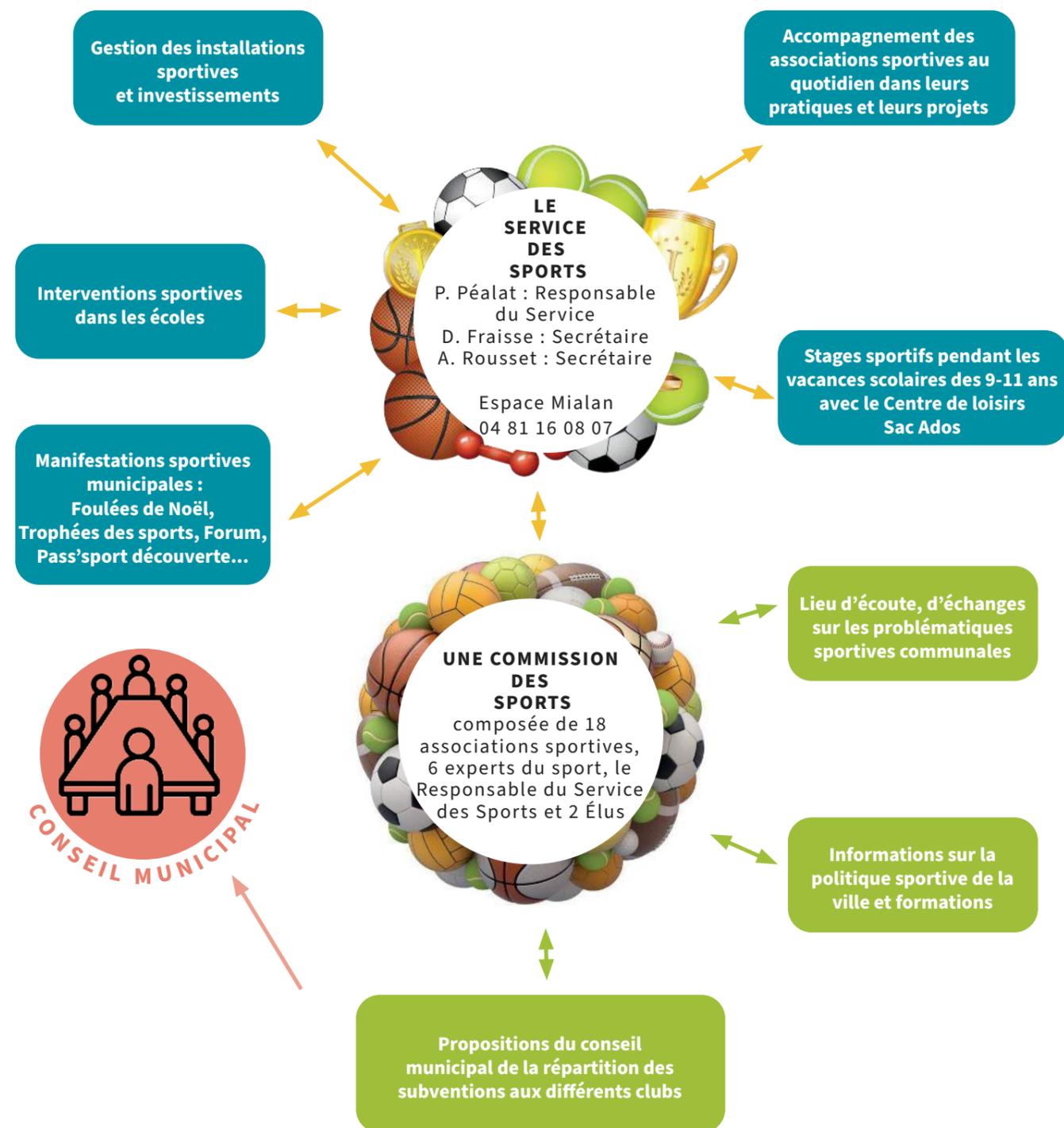
Le 8 octobre dernier, la municipalité a souhaité mettre à l'honneur trois sportifs qui représentent la ville au niveau national voire international. Il s'agit de Monique Dagorn-Brissaud qui a remporté le titre de Championne de France de contre-la-montre de cyclisme, de Michel Seignobosc, qui termine 11^e de la course à pied des 100 Milles (160 km) de France dont le départ et l'arrivée avaient lieu au stade de la Plaine et de Léa Curinier qui, quant à elle, poursuit son parcours de sportive de haut niveau intégrant la saison prochaine une équipe professionnelle du World Tour. **Nous sommes fiers de cette réussite du sport à Saint-Péray et encourageons les clubs mais aussi les Saint-Pérollais à nous informer des performances réalisées par les athlètes.**

SAINT-PÉRAY DYNAMIQUE ET SPORTIF

Avec 18 clubs et plus de 2000 licenciés (chiffres avant COVID-19), notre commune est active et attractive sportivement parlant. Grâce aux nombreux bénévoles, la pratique sportive rime avec plaisir et convivialité. Les performances enregistrées témoignent de la qualité des activités proposées mais aussi de la formation des éducateurs et de leurs motivations.

Véritable clé de voûte du sport à Saint-Péray, le Service des Sports est quotidiennement présent lors des animations et donc au coté des participants de tous âges.

La Commission des Sports est un lieu d'échanges, d'écoute et de proposition entre les associations sportives et la municipalité.



Aménagements Voïries - Bâtiments



AMÉNAGEMENT DU PONT DE TOULAUD



Dans le cadre de l'amélioration des « Déplacements doux », la haie située avant le pont sur le Mialan en venant de Toulaud a été supprimée afin de laisser place à un cheminement piéton.

Un trottoir sécurisé, adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR) permet désormais la liaison entre l'arrêt de bus et le pont.



ÉCLAIRAGE PUBLIC, ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Dans le cadre de la nouvelle politique d'éclairage public de la commune, des candélabres de nouvelle génération ont été installés à la sortie de Saint-Péray, au niveau de l'arrêt de bus « Gai soleil ».

Ces candélabres solaires sont autonomes et donc indépendants du réseau électrique. En plus d'être écologiques et économiques, ils ont aussi l'avantage d'être conçus et commercialisés par une société Saint-Pérolaise : la société LUTEC située dans la Zone Pôle 2000 Nord.



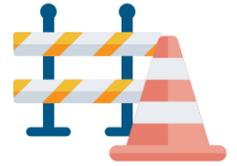
EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC À SAINT-PÉRAY : 6 BONNES RAISONS DE L'APPLIQUER

1. Réaliser des économies budgétaires.
2. Limiter la consommation d'énergie.
3. Protéger la biodiversité.
4. Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine.
5. Préserver le ciel nocturne.
6. Respecter la loi du Grenelle de l'environnement.



AMÉNAGEMENT TASSINI - CHEMIN DE HONGRIE PHASE 1

Début septembre les travaux de la première tranche se sont achevés, chemin de Hongrie. Le revêtement définitif de la voirie a eu lieu dans la nuit du 2 au 3 septembre, de manière à impacter la circulation au minimum.



AMÉNAGEMENT CHEMIN DE HONGRIE PHASE 2

Cette fin d'année voit se terminer l'aménagement du chemin de Hongrie. Après la dépose début novembre des poteaux électriques, les travaux de voirie ont démarré avec la création d'une voie douce côté Merdary. Cet espace permettra aux promeneurs et résidents de l'EHPAD de cheminer en toute sécurité.

COMMISSION DE SÉCURITÉ : DES COMPÉTENCES SOUVENT MÉCONNUES

Il s'agit d'une commission devant obligatoirement statuer pour s'assurer que les installations des établissements recevant du public d'une certaine catégorie, sont conformes aux règles de sécurité en vigueur. Ces établissements sont aussi bien publics que privés.

Ses tâches s'articulent autour de deux axes majeurs : le terrain avec un groupe de visite et la commission plénière de l'arrondissement de Tournon-sur-Rhône au Centre de Secours de Tournon-sur-Rhône pour l'analyse des dossiers sur table avec l'apport des pièces complémentaires.

Tous les 3 ans, la commission actuelle composée d'élus et du lieutenant Joris Brau préventionniste, chef du SDIS de Saint-Péray, Nicolas Carle, sapeur-pompier réalise une analyse complète de la sécurité des établissements concernés.

Lors d'une visite, les membres de la commission, accompagnés de responsables de la Préfecture et la Direction Départementale des Territoires (en cas de réception de travaux ou de nouvelles ouvertures), donnent un avis favorable ou non sur place, au regard de l'état global.

Un arrêté municipal est pris suite à la commission d'arrondissement plénière à Tournon-sur-Rhône qui statue tous les mois.

En un mot, cette commission méconnue mais indispensable agit toute l'année, rendant régulièrement des dizaines de visites pour que chacun puisse fréquenter l'ensemble des établissements en toute sécurité.



SOUTENIR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Le conseil municipal rend visite régulièrement aux entreprises. C'est une façon de découvrir plus précisément les activités exercées sur notre commune, de mesurer les besoins, d'échanger avec les professionnels.

Le soutien à l'économie de proximité et la dynamisation commerciale du centre-ville est un souci permanent de la mairie qui accompagne les entreprises du commerce et de l'artisanat dans leur projet d'installation ou de développement d'un point de vente accessible au public.

Ces derniers mois, plusieurs projets ont reçu le concours financier de la commune en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



LES « RENCONTRES DE L'ENTREPRISE » 7^e ÉDITION

Cette soirée a rassemblé une quarantaine de professionnels Saint-Pérollais lundi 29 novembre au Cep du Prieuré.

Cet évènement devenu incontournable permet aux acteurs économiques d'échanger avec l'équipe municipale sur les projets communaux et intercommunaux.

Les élus ont présenté les projets en cours, les principales orientations du mandat ainsi qu'un bilan de l'Espace Entreprises-Emploi (3E) et de la plateforme «jaimesaintperay.fr». Ce portail numérique mis en place par la Commune en début d'année, recense à ce jour plus de 200 entreprises Saint-Pérollaises.

La soirée s'est poursuivie par l'intervention de Messieurs Ilan Urroz, Président, et Nicolas Fleury, directeur artistique, des Studios Foliascope, société de production de films d'animation

nouvellement installée sur la commune. Ces rencontres sont une très belle opportunité de remercier les acteurs économiques pour leur investissement tout au long de l'année, contribuant ainsi au dynamisme et à l'attractivité de notre Ville.



DES AIDES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui permet aux propriétaires situés sur les communes de la Communauté de Communes de Rhône Crussol (CCRC) de bénéficier d'aides pour les travaux d'économie d'énergie, d'adaptation au vieillissement ou de réhabilitation complète d'un logement vacant avant de le relouer ou de l'occuper à titre personnel, sera prolongée en 2022.

Le 22 septembre dernier, URBANIS, société de conseil en habitat animant l'OPAH, était présente sur le marché de Saint-Péray où son stand a rencontré un grand succès renseignant de nombreux habitants.

MISE EN PLACE DE COMPOSTEURS PAR LA CCRC

Mission Zéro Biodéchets dans nos poubelles grises ! Mercredi 24 novembre matin, sur le marché de Saint-Péray, des composteurs individuels et collectifs ont été présentés par la Communauté de Communes Rhône Crussol (CCRC). Le 31 décembre 2023, chacun de nous devra disposer d'une solution pratique de tri à la source de ses biodéchets, alors pourquoi ne pas s'y mettre dès maintenant ? Plusieurs composteurs ont

i URBANIS reçoit aussi, sur rendez-vous en Mairie, tous les derniers mercredis du mois de 9 h à 12 h. Joignable aussi par téléphone au 07 60 17 21 29 ou par mail à l'adresse opah-rhonecrussol@urbanis.fr



déjà été installés dans Saint-Péray : place Santo Tirso, Résidence Ardèche Habitat, rue Oscar Saint-Prix et avenue du Docteur Marc Bouvat...

Vous en voulez un, près de chez vous ? Il suffit de vous faire connaître et après validation du projet, la CCRC prend en charge l'installation, la formation et le suivi ! Plus de temps à perdre pour notre belle planète !

i Contact : CCRC - Tél. 04 75 41 99 19
Mail : scrochet@rhone-crussol.fr

SAISON CULTURELLE : C'EST REPARTI !

Dès le mois de juillet la saison culturelle a repris de plus belle en proposant deux séances de projection en plein air dans le magnifique cadre du théâtre de verdure de Crussol. « Peter et Eliott le Dragon » et « Donne-moi des ailes », deux titres qui ont su fédérer un large public, heureux de retrouver des moments de divertissement et de convivialité.



FÊTE DES VINS ET DU JUMELAGE

La traditionnelle Fête des Vins et du Jumelage, rendez-vous incontournable, a eu une saveur toute particulière cette année avec une version allégée malgré tout très appréciée des participants après la pause de 2020.

Musique, gastronomie et dégustation de vins, sport et échanges culturels avec nos délégations étrangères, tous les ingrédients étaient réunis pour nous permettre de rendre cette édition enthousiaste et festive.



Les associations ont ensuite fait leur rentrée le deuxième week-end de septembre lors du « Forum des associations ». Pas moins de 45 stands ouverts au public pour présenter le tissu associatif Saint-Pérollais, toujours plus riche et plus diversifié. Le public n'avait que l'embarras du choix pour se lancer dans de nouvelles activités en septembre.



SAINT-PÉRAY EN MODE VÉLO

En octobre, la commune, a promu ce mode de déplacement, écologique, sportif, ludique. Outil de travail ou moyen de locomotion, les deux-roues retrouvent aujourd'hui leurs lettres de noblesse. Notre ville accompagne ce changement d'habitude vers des déplacements doux et l'encouragement en partenariat avec les différentes associations présentes à cette occasion.

SAINT-PÉRAY EN MODE THÉÂTRE



La ville a enrichi sa saison culturelle de deux soirées théâtrales. La première, le 13 novembre, a mis à l'honneur le théâtre de boulevard, s'adressant à un large public, familial et éclectique. Une soirée placée sous le signe de la bonne humeur, de la légèreté et du rire. « Mon colocataire est une garce » a rencontré un vif succès avec plus de 250 spectateurs. Dans un tout autre genre et en partenariat avec la Comédie de

Valence une seconde pièce a été jouée le 1^{er} décembre dans la grande salle du Chai. « La comédie itinérante » permet de proposer au public des créations originales, surprenantes, qui déjouent les représentations habituelles du théâtre. « De ce côté » a abordé les thèmes de l'exil, de l'abandon et de l'engagement en tant qu'artiste, des sujets d'actualité qui ont su toucher le public.

SAINT-PÉRAY EN MODE FÉRIQUE

Enfin, le bouquet final ! Pour clore l'année en beauté, Saint-Péray a invité l'esprit de Noël et des fêtes de fin d'année dans la ville. Pour le plaisir des plus petits mais aussi des plus grands, le cœur de ville a vibré au rythme des lumières et de la magie des traditions retrouvées avec au programme : spectacle de patinage, « Son et Lumière », Gospel, feux d'artifice et marché de Noël.




Agenda

Programme des festivités du 1^{er} semestre 2022
(sous réserve des consignes sanitaires en vigueur)



- 9 janvier** : Fête de la Saint-Vincent organisée par la Confrérie du Saint-Péray.
- 15 janvier** : Concert Harmonies de Saint-Péray et d'Aubenas au Cep du Prieuré.
- 22 janvier** : Théâtre « L'homme qui aimait les arbres » par les Amicales Laïques de Crussol au Cep.
- 24 janvier** : Don du sang au Cep.
- 5 et 6 février** : Saint-Péray en mode « Rire et Magie ».
- 6 mars** : Saint-Péray en mode « Carnaval ».
- 13 mars** : Journée prestige par la Confrérie du Saint-Péray.
- 8 avril** : Pièce de théâtre « Tout Molière ou presque » par les Amicales Laïques de Crussol au Cep.
- 9 avril** : Saint-Péray en mode « BD » à la médiathèque Joëlle Ritter.
- 16 avril** : Saint-Péray en mode « Chasse aux œufs ».
- 16 au 21 mai** : Semaine du bien-être.
- 12 juin** : Saint-Péray en mode « Spectaculaire ».



Solidarité



LA SEMAINE BLEUE

Lundi 4 octobre :
Projection du film « Un singe en hiver » avec Jean-Paul Belmondo, suivi d'un goûter dans l'enceinte du Cep du Prieuré.

Mardi 5 octobre :
Randonnée culturelle. Quelque soixante personnes et résidents de Malgazon ont répondu à l'invitation à la visite du château de Beaugard, site remarquable de la commune. Au programme, randonnée pour accéder au château encadré par les « Esclops » et la « Croix-Rouge » puis visite guidée et découverte historique à l'aide d'un très intéressant diaporama. Puis retour au Cep du Prieuré pour un agréable et bienvenu goûter. Ce fut une journée fort appréciée de tous.



Opération « Brioches »

Mercredi 13 novembre
Gérée par la mairie à la demande et pour le compte de l'ADAPEI, elle a permis de vendre 203 brioches, soit quelque 1 000 € recueillis.

Le traditionnel stand installé devant la mairie était tenu par des bénévoles de la « Croix Rouge » tandis que les associations Saint-Pérolaises « Vie et Santé » et « Arlequin » contribuaient à cette opération par leurs propres moyens. **Un grand merci à tous.**

Quinzaine Solidaire

Cette action de solidarité au profit du Relais Alimentaire de Saint-Péray s'est déroulée du 4 au 15 octobre 2021. Depuis de nombreuses années la Ville initie une collecte de denrées alimentaires dans les établissements scolaires de certaines des communes du secteur de la CCRC. L'implication des enseignants et la générosité des parents d'élèves sont, une nouvelle fois, à saluer puisque le résultat de cette collecte est très satisfaisant : plus d'1 tonne de denrées alimentaires a ainsi été apportée au Relais Alimentaire, ce qui permettra à l'association d'augmenter le volume de l'aide allouée aux familles bénéficiaires souvent en grande difficulté. **Merci à tous les acteurs mobilisés pour mener à bien cette collecte.**



Anniversaire : les 100 ans de la FNATH à Saint-Péray



Un très bel hommage a été rendu à Baptiste Marcet, fondateur de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH). C'est le 6 février 1969, sous le mandat de Gérard Mallen, alors Maire de Saint-Péray, que l'ancien chemin de Farlaix prend le nom de Baptiste Marcet, en hommage au fondateur de l'association. Baptiste Marcet crée en 1920 le Groupement Indépendant des Mutilés du Travail. Le 22 avril 1956, le Ministre du Travail lui remet la Croix de Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur. Merci également aux personnes des différentes communes d'Ardèche ainsi qu'aux élus présents à cette occasion. La matinée s'est conclue par un repas suivi d'un moment convivial.



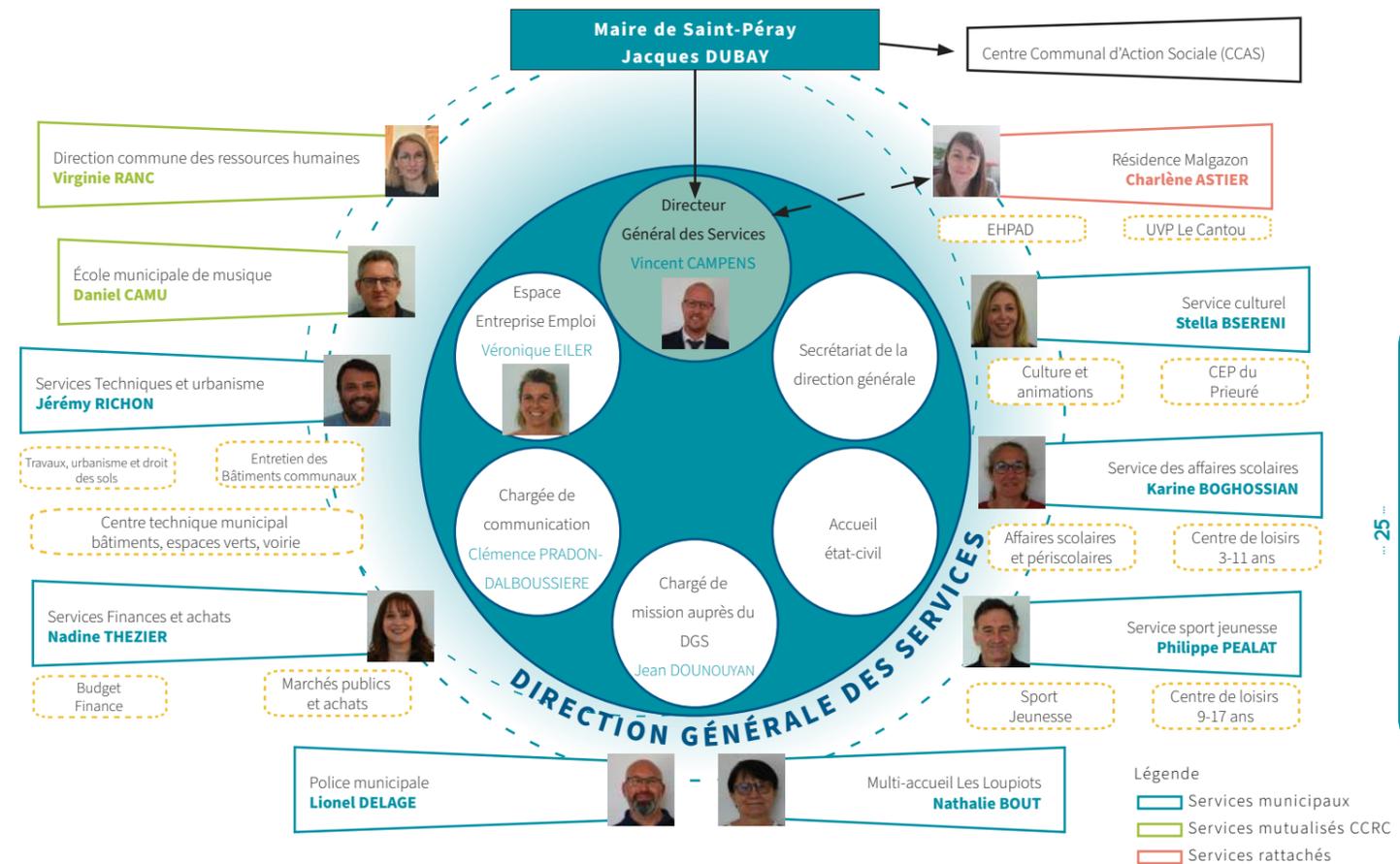
Ressources humaines



DES AGENTS AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ ET DES HABITANTS :

Les services municipaux de la commune de Saint-Péray comptent, avec la résidence Malgazon, plus de 180 agents pour un peu moins de 150 emplois temps plein.

L'organigramme, ci-dessous, présente les différents services, ainsi que leur responsable, qui mènent à bien les différentes missions de la collectivité.



ORGANIGRAMME DES SERVICES MUNICIPAUX - SEPTEMBRE 2021

LE DGS, CHEF D'ORCHESTRE DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITÉ

Le Directeur Général des Services (DGS) dirige l'ensemble des services de la collectivité et en coordonne l'organisation sous l'autorité du Maire. Il prépare, met en application et sécurise les actes de la collectivité en évaluant la faisabilité technique, juridique et financière des objectifs fixés aux services. Il s'assure de la transformation des objectifs politiques en objectifs opérationnels et s'appuie sur le Comité de Direction (CODIR), instance de travail et de réflexions collégiales entre les chefs de service de la ville, pour assurer la mise en œuvre du plan de mandat de l'équipe municipale. Le DGS est plus généralement amené à suivre les affaires juridiques de la commune, préparer le budget et gérer le personnel communal.

Derrière cette organisation des femmes et des hommes travaillent au quotidien au service de la population. À l'occasion du prochain magazine nous mettrons en valeur les différents services et les différentes compétences qu'ils exercent.



MAJORITÉ

Agir concrètement et positivement pour notre commune.

Pendant cette période difficile, l'équipe municipale fait au mieux pour poursuivre son travail et préserver le caractère dynamique et attractif de notre village mais s'efforce aussi de maintenir le lien avec les habitants. La crise sanitaire n'a pas permis d'organiser les rencontres et réunions d'échanges sur la vie de la commune, comme nous l'avions prévu !

Souhaitons que 2022 soit plus propice à ces temps forts importants. Les engagements que nous avons pris seront tenus. Le premier conseil municipal des jeunes de Saint-Péray a vu le jour. Cette nouvelle instance permettra une communication facilitée avec les élus, une réflexion des jeunes sur la vie communale, la mise en place de projets et leurs réalisations puisque le CMJ sera doté d'un budget pour des actions concrètes.

D'autre part, lors du vote du budget 2022, nous allons mettre en place un budget participatif pour encourager l'implication des habitants. Les personnes intéressées par cette nouvelle possibilité contribueront ainsi aux choix et à l'élaboration de projets et au suivi de leurs réalisations. Nous savons nos habitants très attachés à notre ville. La participation de chacun, jeunes et moins jeunes, à la vie communale est une belle façon de s'investir, de découvrir et de comprendre plus concrètement l'organisation et la vie de la mairie. Outre l'enrichissement personnel que cela peut apporter, c'est aussi une façon d'exprimer plus directement ses souhaits et ses aspirations pour Saint-Péray. Participer pour que notre village reste convivial, agréable et accueillant, est aussi un bon moyen de sortir de la morosité ambiante. Agir concrètement, positivement et ensemble est un beau challenge que nous voulons relever pour 2022.

Nous vous souhaitons à toutes et tous, de très bonnes fêtes et une belle année à venir.

OPPOSITION

Tout va bien à Saint-Péray.

Problème de vitesse qui persiste, incivilités et dégradations dont il ne faut surtout pas parler. Le parvis devant l'école élémentaire Sainte Famille toujours défoncé 3 mois après la rentrée scolaire. Problème d'urbanisme suite à la modification du PLU et des élus qui se réfugient derrière la Loi Alur, SRU pour faire accepter aux riverains mécontents une modification de certaines règles qu'ils ont pourtant mises en place. Une gestion parallèle de certains dossiers avec l'association Saint-Pérollaise Lambda ou plutôt Y... à qui nous devons aussi l'extinction de l'éclairage public dès 22 h et qui divise les habitants...

Des commissions municipales décrétées récemment « internes et privées » et dans lesquelles visiblement on ne peut plus diffuser une information sur un point pourtant inscrit à l'ordre du jour... Une réunion publique le 10 novembre au CEP sur la gestion et l'entretien du Mialan qui pose beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes pour des riverains, dont tous n'ont pas été conviés. Aucune information sur la tenue de cette réunion, aucun correspondant de presse et aucun compte rendu nulle part. Mais peut-être qu'à la lecture de cette tribune envoyée le 19 novembre, aurons-nous droit à un dossier dans cette édition. Une écologie instrumentalisée politiquement par certains pour promouvoir un projet sociétal sur le territoire : le communalisme...

Mais tout va bien à Saint-Péray. Alors si vous voulez un autre « son de cloche » je vous invite à vous connecter régulièrement sur <https://unfuturpoursaintperay.blogspot.com/>

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Isabelle Badier

Plus d'infos sur : [www://unfuturpoursaintperay.blogspot.com](https://unfuturpoursaintperay.blogspot.com)

NAISSANCES

• CHAMBERT Eden	28/05/2021
• CLUZEL Aylie	03/06/2021
• BOULON Valentine	05/06/2021
• POURRET Éva	07/06/2021
• SAIVE Maé	14/06/2021
• RUFFIER SAADA Hyacinte	03/07/2021
• BADEL Yoona	04/07/2021
• CHABANON Léandre	20/07/2021
• HMAÏRIA Thalia	27/07/2021
• CHANTEPY Jules	29/07/2021
• CARRIZO Serena	30/07/2021
• NICOLAS Mathis	07/08/2021
• CHARLON Apolline	13/08/2021
• CAILLET BERNARD Alyah	15/08/2021
• KERZERHO Léonard	26/08/2021
• CAMPENS CSIKEL Anselme	27/08/2021

MARIAGES

• RUGGIERI Damien & FAQUIN Emma	12/06/2021
• LOTRIC Luka & BAILAY Carole	10/07/2021
• UHLMANN Joël & DURRET Sylvia	17/07/2021
• VILLARD Pierre & OLIVIERI Christelle	17/07/2021
• FOURNY Christian & PRADEN Claudette	07/08/2021
• BEGUE Jean-Baptiste & FASHAUER Anne	28/08/2021
• FORT Nicolas & VERAND Lisa	28/08/2021
• MINODIER Stéphane & ALBOUSSIÈRE Daisy	28/08/2021
• RAPHAEL Stéphane & TEDESCHI Caroline	11/09/2021
• CHALIER Olivier & MARCHAL Céline	25/09/2021
• BENCHELLI Selia & PEREUIL Emma	25/09/2021
• VASSE Mathieu & WABERT Chloé	08/10/2021
• LEFEVRE Leslie & AUNAVE Lisa	06/11/2021
• FLECKSTEIN Xavier & FAUQUENOT Hélène	27/11/2021

DÉCÈS

• MARTIGNON Paul	03/06/2021
• RAILLON Paule	08/06/2021
• ENGELMANN Luc	11/06/2021
• DELAVIS Jacques	16/06/2021
• FRECHET Lucette	16/06/2021
• ZARAGOZA Rose	18/06/2021
• LOPEZ Julian	21/06/2021
• BARD Jean-François	25/06/2021
• ALBERT René	30/06/2021
• RAMBAUD Yvan	01/07/2021
• KAROYAN Élise	03/07/2021
• MARTHOURET Monique	06/07/2021
• MOULIN Gabriel	12/07/2021
• CARDONA Marie	17/07/2021
• DARONAT Josette	27/07/2021
• MARCOU Danielle	03/08/2021
• BROUTY Odette	07/08/2021
• CHALANCON André	20/08/2021
• DUSSERT Claudette	21/08/2021
• BRAUD Jean	25/08/2021
• REIZ Jacqueline	29/08/2021

• MORFIN Lucas	27/08/2021
• MONNOT Léna	01/09/2021
• DELOZANNE Chloé	08/09/2021
• LANGRAND-ESQUIRE Emma	23/09/2021
• FORIEL Maélo	01/10/2021
• BAILLY Maé	01/10/2021
• GIRAUD Laure	04/10/2021
• PUISVERT Iris	06/10/2021
• LANGRAND-ESQUIRE Bâlint	11/10/2021
• SARZIER Tess	11/10/2021
• FOUREL Kézia	14/10/2021
• DESESTRET Vahan	23/10/2021
• LE MAUX Yaël	26/10/2021
• BRÈS Lilio	07/10/2021
• EYRAUD Agathe	10/11/2021
• BOSCH Lou	01/12/2021



Consommez local

c'est la cerise sur le cadeau !



+ DE 500

COMMERCES, PROFESSIONNELS
ET PARTENAIRES

TOUTE MA VILLE EN 1 CLIC



www.jaimesaintperay.fr



Saint-Péray